



**Signez et faites signer la pétition «rythmes» !**

<http://questionnaires.snuipp.fr/rythmes>

Dispensé de timbrage  
**TOULON CTC**



**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Déposé le  
4 octobre 2013

## L'édito

# 1993, 2003, 2007, 2010, 2013, 20 ans d'attaques STOP ! BASTA ! HALTE !

Depuis un quart de siècle, plusieurs réformes ont conduit au calcul de la pension sur les 25 meilleures années au lieu de la dernière année, à l'indexation sur les prix et non plus sur les salaires et au principe dit de « partage des espérances de vie » qui sert à justifier l'allongement de la durée de cotisation.

Or nous observons que l'espérance de vie en bonne santé (« espérance de vie sans incapacité ») tend à diminuer (cf *Sciences et vie-juin 2013*), et que la durée de cotisation croît plus vite que l'espérance de vie.

Nous sommes en train d'accepter un changement de société qui nous sera reproché ! Resterons-nous en classe jusqu'à 67 ans ? Non. Nous partirons grossir le peuple des retraités pauvres, obligés de travailler, incapables d'aider matériellement leurs enfants, passant de la vie active au loisir « médical ».

Refusons cette paupérisation programmée, cette destruction des solidarités sociales, tous ces arguments au service d'une idéologie, une « dé-civilisation », tournant le dos aux merveilleux projets de nos aïeux du CNR (Conseil National de la Résistance).

Ah, au fait, et l'argent ? Sachons ce que nous dit le rapport Moreau : il faut trouver 7 milliards d'euros pour financer les retraites ; sachons aussi ce que coûtent les aides aux entreprises (payées avec nos impôts) : 200 milliards d'euros...  
Caqfd ?

**Jean Pierre CALISTRI**  
Trésorier du SNUipp-FSU Var



## Sommaire

Page 1 Édito.  
Pages 2, 3, 6, 7 Affiche.  
Page 4 Rythmes.  
Page 5 Retraites.  
Page 6 Promotions.  
Page 8 Bulletin d'adhésion.

Directrice de publication : Maude FAVENNEC  
Mensuel : n° 254  
Prix au numéro : 0,76 E  
N° de commission paritaire : 0 515 S 07337  
Imprimé par Marim Imprimerie Toulon

Section départementale du SNUipp  
Immeuble Le Rond Point  
Av. Curie 83160 LA VALETTE  
Tél: 04.94.20.87.33 Fax: 04.94.20.87.34  
E-mail : [snu83@snuipp.fr](mailto:snu83@snuipp.fr) Site : <http://83.snuipp.fr>



# Rythmes scolaires

**La rentrée 2014 se prépare dès maintenant. Signez et faites signer la pétition du SNUipp, participez aux assises départementales en novembre pour faire entendre la voix du terrain !**

« Rythmes scolaires : maintenant, c'est avec nous ! » Le SNUipp-FSU lance une grande pétition nationale avec comme exigence l'ouverture de discussions avec le ministre afin que soit réécrit le décret qui encadre cette réforme mal ficelée. Partout, les enseignants doivent être étroitement associés afin de faire valoir leurs propositions d'aménagement du

temps des élèves sans être mis sous la pression d'un calendrier contraint.

Dans le Var, après la tenue de 5 assemblées générales en octobre, le SNUipp-FSU organise des « assises varoises des rythmes scolaires ». Venez nombreuses et nombreux faire part de vos analyses et de vos exigences.



Signez aussi en ligne :

<http://questionnaires.snuipp.fr/rythmes>

Grève, réunions, courriers, tracts, pétitions : le SNUipp-FSU poursuit ses actions. Tous ensemble !



La carte pétition du SNUipp-FSU

## Rythmes scolaires : c'est avec **NOUS** !

Nous voulons une réforme des rythmes scolaires qui participe à la réussite des élèves et **améliore nos conditions de travail**.

C'est pourquoi, nous demandons l'ouverture immédiate de discussions pour la réécriture du décret cadrant cette réforme. Pour nous, cela passe par :

**De l'adhésion** : l'organisation de la semaine scolaire doit emporter l'adhésion de la communauté éducative. L'avis du conseil d'école doit obligatoirement être pris en compte

**De la capacité d'adaptation** : des dérogations à la règle des 9 demi-journées doivent être possibles afin de répondre aux réalités locales et à nos contraintes professionnelles.

Partout, nous devons être étroitement associés afin de faire valoir nos propositions d'aménagement du temps des élèves sans être mis sous la pression d'un calendrier contraint.

Nous demandons :

- **Du temps** afin de mener des concertations approfondies avec tous les acteurs concernés
- **Des recherches** afin de mesurer sérieusement les effets de la réforme
- **De l'égalité** : des garanties financières sont nécessaires pour assurer la qualité et la gratuité des activités périscolaires pour l'ensemble des écoles.

**M. le Ministre de l'Éducation Nationale**

**110 rue de Grenelle  
75 007 PARIS**

**Expéditeur :**

**Nom :**

**Prénom :**

**Ville :**

# APC : le SNUipp-FSU intervient

**Le syndicat a interpellé le DASEN du Var pour que les textes soient respectés.**

Le SNUipp-FSU a écrit au DASEN afin de rappeler, une fois de plus, le contenu du décret du 24 janvier 2013 et de la circulaire 2013-017 du 06/02/2013 cadrant la mise en place des APC. Le SNUipp-FSU a rappelé dans le cadre de la dernière CAPD que jamais le texte ne donnait de limites numériques à la constitution de ces groupes. A aucun moment il n'est écrit que les groupes d'APC ne peuvent être de taille inférieure à celles des activités périscolaires. Il n'est pas non plus stipulé que les APC doivent se tenir sur le même temps que les activités périscolaires communales. Par ailleurs, "les activités pédagogiques complémentaires permettent : une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ; une aide au travail individuel ; la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école, le

cas échéant en lien avec le PEDT." Là aussi, le texte est parfaitement clair et sans ambiguïté. Nos collègues doivent conduire des actions pédagogiques sur ce temps là et ne sont donc pas des "animateurs". Par ailleurs, le SNUipp-FSU a rappelé que tous les élèves peuvent à un moment de l'année bénéficier des APC et que ces dernières ne sont pas réservées qu'aux enfants du périscolaire comme cela a pu être écrit par certains IEN.

N'hésitez pas à contacter le syndicat et à lui transférer les courriers de votre IEN sur le sujet. A chaque fois que le texte ne sera pas respecté, le SNUipp-FSU interviendra.

# Mercredi 13 novembre travaillé : les explications.

Ce gouvernement a décidé d'allonger les vacances de la Toussaint. Il y a par conséquent 2 jours à rattraper dans l'année scolaire ; peut importe que ce soit un jeudi ou un vendredi. Initialement, l'année scolaire 2013/2014 devait se terminer le jeudi 3 juillet. Finalement, l'école finira le 4 juillet au soir. Voilà pour 1 jour. Le second jour à rattraper a été laissé à l'appréciation des académies. Dans notre académie, le Recteur a choisi que le rattrapage aurait lieu le mercredi 13 novembre. Le lundi 11 novembre étant férié, l'emploi du temps du lundi s'appliquera au mercredi 13 novembre. Les collègues directrices ou directeurs et les collègues travaillant à temps partiel bénéficieront de leur décharge hebdomadaire.



**Notre force, c'est notre nombre.  
Syndiquez vous au SNUipp-FSU !**

## Vie syndicale

# Les retraités très actifs !

**Les retraité-es varois-es se mobilisent à nouveau dans le cadre de l'intersyndicale des retraité-es en octobre.**

Après une participation dynamique dans la manifestation du mardi 10 septembre à Toulon, Draguignan... les retraité-es varois-es se mobilisent à nouveau dans le cadre de l'intersyndicale des retraité-es.

**Rendez-vous le mardi 8 octobre à 10 h 30 devant la Préfecture de Toulon.**

Une audience est demandée au Préfet et une motion lui sera remise. Participez nombreux-ses !

Et nous retrouverons aussi pour notre **AG automnale le vendredi 11 octobre à 10 h** au Village de vacances Arepos/La Bayette au **PRADET**. Le débat sera suivi d'un repas convivial et selon la météo ou l'envie d'une balade et/ou d'une pétanque...

La retraite, c'est profiter des mille et un plaisirs de la vie... sans pour autant perdre l'actualité de vue !

En affirmant leurs exigences, non

seulement les retraités agissent pour que leur situation s'améliore, mais ils défendent les intérêts de leurs collègues actifs, eux-mêmes futurs retraités.

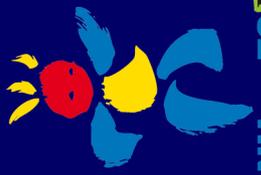
**La retraite, c'est aussi une affaire de jeunes !**

Ne laissons pas les chantages des oppositions entre générations pousser à présenter les retraités comme des privilégiés pour mieux poursuivre la logique de financiarisation de la société qui appauvrit la plus grande partie de la population.

Les mesures retenues par le gouvernement auront des conséquences néfastes pour les retraités actuels mais également pour les retraités futurs.

**Nous devons les combattre, ensemble !**





SNUipp - FSU

# Débatte, construire, agir !

## Avec le SNUipp-FSU

### Réunions d'info syndicale sur le temps de travail

**Nous avons des devoirs mais aussi des droits.  
Faisons les vivre !**

Une attestation de présence sera remise à chaque participant afin qu'il puisse déduire ces 3 heures si elles sont effectuées durant un mercredi « libre ».

A l'ordre du jour : actualité éducative et sociale, réactions dans vos écoles et suites à donner.

- Mercredi 6 novembre : liste d'aptitude direction école (SNUipp)**
- Mercredi 20 novembre : retraites (fac de la Garde)**
- Mercredi 20 novembre : permutations (siège SNUipp)**
- Mercredi 27 novembre : enseigner hors de France (siège SNUipp)**
- Mercredi 8 janvier : ASH (lieu à définir)**
- Mercredi 2 avril : Spécial Mouvement (Toulon)**
- Mercredi 9 avril : Spécial Mouvement (Draguignan)**

**Vous pouvez  
participer à 2  
réunions de votre  
choix dans l'année.**

**Les réunions se tiennent de 9h à 12h**

### **Mercredi 16 octobre**

- La Seyne école élémentaire Lucie Aubrac

### **Mercredi 6 novembre**

- Cuers école élémentaire Jaurès 1

### **Mercredi 27 novembre**

- St Aygulf école primaire Balzac

### **Mercredi 4 décembre**

- Salernes école maternelle Sandro

### **Mercredi 11 décembre**

- Garéoult école élémentaire Brossolette

### **Autres réunions prévues, lieux communiqués ultérieurement**

- Mercredi 18 décembre : Sud Ste Baume et Brignoles**
- Mercredi 8 janvier : La Seyne**
- Mercredi 15 janvier : Ste Maxime**
- Mercredi 22 janvier : St Paul**
- Mercredi 29 janvier : St Maximin**
- Mercredi 12 février : La Garde et Six Fours**
- Mercredi 12 mars : Hyères**
- Mercredi 19 mars : Brignoles**
- Mercredi 26 mars : Cuers**
- Mercredi 2 avril : St Maximin**
- Mercredi 16 avril : Sud Ste Baume**
- Mercredi 14 mai : Toulon**

# Formation syndicale 2013-2014

## Stages ouverts à toutes et tous

Inscription avec autorisation d'absence au plus tard un mois avant auprès du SNUipp-FSU du Var. (12 jours possibles par an)

Thèmes	Intervenants	Lieux	Dates
Lutter contre la marchandisation de l'école	 <b>Samy Joshua</b> (chercheur en Sciences de l'Education)	<b>LA SEYNE</b> maternelle J.Zay	Vendredi 15 Novembre
Comment réussir la scolarisation d'un enfant en situation de handicap ?	 <b>Frédéric Grimaud</b> (chercheur au laboratoire ERGAPE et enseignant en CLIS)	<b>ST MAXIMIN</b> Lycée M.Janetti	Jeuudi 12 Décembre
Conditions de travail : quels sont nos droits ? Comment se défendre grâce au CHS-CT ?	 <b>Elizabeth Labaye</b> (secrétaire du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail ministériel)	<b>CARNOULES</b> salle Jean Moulin	Vendredi 30 Janvier
Quel autre projet pour une Ecole pour tous?	 <b>Jacques Bernardin</b> (président du GFEN)  <b>Denis Paget</b> (chercheur Institut de la FSU)	<b>TOULON</b> Collège Genevoix	Vendredi 21 Mars
Manager ou servir ? Le travail enseignant	 <b>Frédéric Saujat</b> (Responsable Laboratoire ERGAPE)	<b>DRAGUIGNAN</b> IUFM	MAI (date à préciser)
Stage «Info carrière » Mouvement, échelons, etc...	 <b>Elu-es du personnel du SNUipp-FSU</b>	<b>St MAXIMIN</b> <b>Ste MAXIME</b>	Mars (dates à préciser)

# Promotions en octobre

**La CAPD fin octobre 2013 prononcera toutes les promotions des instituteurs et des PE.**

En 2006-2007, le SNUipp-FSU a obtenu l'avancement en décembre de la CAPD consacrée aux promotions des instituteurs (promus par année civile), permettant ainsi de voir leur situation régularisée au plus vite, certains étant promus dès janvier. Le syndicat a poursuivi ses interventions et obtenu gain de cause pour les PE (promus

par année scolaire). La CAPD se réunissait traditionnellement en décembre et tous les PE promus entre le 1er septembre et la CAPD devaient attendre plusieurs mois pour voir leurs salaires mis à jour. Désormais, la CAPD unique (PE et instituteurs) se tient mi-octobre.

Après la mise à jour en 2006-2007 de la

grille du correctif des notes, le SNUipp-FSU poursuit son travail pour la défense des personnels. Ne restez pas isolé-e-s.

**Serrons-nous les coudes.  
Syndiquez-vous au SNUipp-FSU !**

## Repères pour les PROMOTIONS INSTITUTEURS PROFESSEURS DES ECOLES

Syndicalement nous sommes opposés à tout ce qui divise les personnels. Les promotions "au mérite" sont un facteur de division. **Le SNUipp-FSU revendique l'avancement pour tous au rythme le plus rapide.** C'est ce que les IEN ont obtenu pour eux. Ce n'est pas encore le cas pour nous...

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU veilleront au respect de l'équité.

⇒ **Promotions PE = année scolaire 2013/2014**

⇒ **Promotions instits = année civile 2014**

◆ **Vous n'êtes pas forcément promouvable cette année.**

Pour le savoir, ajoutez à la date de votre dernière promotion les durées indiquées dans les tableaux ci-contre.

◆ **Le nombre de promu(e)s au choix et au mi-choix (ou au Grand-Choix et Choix) dépend d'un calcul mathématique :**

▶ au choix : 30 % des promouvables,

▶ au mi-choix : 5/7 des promouvables.

La liste des promu(e)s est arrêtée d'après un barème départemental.

**Le passage à l'ancienneté est automatique.**

**S'informer,  
débattre,  
construire,  
agir  
avec le  
SNUipp-FSU !**



**SNUipp-FSU**

### Avancement Instituteurs

Échelons	Choix	Mi-choix	Ancienneté
5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	1 an 3 mois		1 an 6 mois
6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	1 an 3 mois	1 an 6 mois	2 ans 6 mois
7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
9 <sup>ème</sup> - 10 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
10 <sup>ème</sup> - 11 <sup>ème</sup>	3 ans	4 ans	4 ans 6 mois

### Avancement P.E.

Échelons	Grand Choix	Choix	Ancienneté
3 <sup>ème</sup> au 4 <sup>ème</sup>	avancement automatique		1 an
4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup>	2 ans		2 ans 6 mois
5 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 <sup>ème</sup> au 7 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 <sup>ème</sup> au 8 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 <sup>ème</sup> au 9 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 <sup>ème</sup> - 10 <sup>ème</sup>	3 ans	4 ans	5 ans
10 <sup>ème</sup> - 11 <sup>ème</sup>	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

## Calcul du barème dans le Var

**A = Ancienneté Générale de Services**

(décision de l'IA, après la CAPD du 2.11.95, c'est l'AGS qui compte pour toutes les opérations administratives.)

**Un point par an / 0,083 point par mois / 0,00273 par jour.**

**N = Note :** Moyenne des notes d'inspection des trois dernières années jusqu'au 30/06/2013. Si pas de note, une note plancher (selon l'échelon) est attribuée.

**Correctif** (que les élu(e)s du personnel ont obtenu depuis 18 ans)

+ 0,5 point tous les deux ans sans inspection (déduction faite des périodes non "inspectables", par exemple : congé parental), sans toutefois dépasser la note plafond de l'échelon.

**En cas d'égalité de barème,**

pour départager les collègues (dans l'ordre)

1/ note sans correctif,

2/ celui à qui la promotion profite le plus longtemps dans l'année,

3/ l'âge (le plus âgé).

## Grille varoise pour le correctif de la note

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instit - plancher	11	11	12	12	12.5	13	13.5	14	14	14.5	15
Instit - plafond	14	14	15	15	15.5	16	16.5	17	17	17.5	18
Prof Ecole - plancher		10	11	12	12.5	13	13.5	14	15	15	15
Prof Ecole - Plafond			14	15	15.5	16	16.5	17	18	19	19.5

# FICHE DE CONTRÔLE SYNDICAL PROMOTIONS



SNUipp-FSU

**PROFESSEURS DES ECOLES - Année 2013/2014**

Grand-Choix\*

Choix\*

Ancienneté\*

**INSTITUTRICES - INSTITUTEURS - Année 2014**

Choix\*

Mi-Choix\*

Ancienneté\*

Le SNUipp-FSU est le premier syndicat de la profession.  
 Cette fiche syndicale de promotion permet à vos élu(e)s de défendre vos droits en contrôlant les opérations de l'Administration.  
 Une fois les vérifications effectuées, cette fiche vous sera retournée après la CAPD des promotions vous concernant.

Pour les non syndiqué(e)s... joindre une enveloppe timbrée à votre adresse.

Nom, prénom : \_\_\_\_\_

Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_

Adresse personnelle : \_\_\_\_\_

Nom de l'école : ..... Commune : .....

## Éléments pour le calcul de votre barème :

### 1/Ancienneté générale des services :

(au 31/12/2013 : années, mois, jours) ..... /..... /.....

#### ⇒ Concours AVANT BAC (Ecole Normale)

Date de naissance : Le ..... 19 .....

Date d'entrée à EN en FP1 : Le ..... 19 .....

#### ⇒ Concours APRES BAC (Ecole Normale ou IUFM)

Date d'entrée en formation (FP1 ou PE2) : Le ..... 19 .....

#### ⇒ Liste Complémentaire

Date de recrutement : Le .....

#### ⇒ Remplaçants :

Date de stagiarisation : Le .....

◆ Services validés Education Nationale : (années, mois, jours) ...../...../.....

Dans votre carrière, avez-vous eu des interruptions de services ?

DISPONIBILITE du.....au.....

CONGE PARENTAL du.....au.....

CLM ou CLD du.....au.....

Service National du.....au.....

### Autres services Fonctions Publiques :

Date entrée Fonction Publique en tant que titulaire : Le.....

Durée des services auxiliaires validés (années, mois, jours) ...../...../.....

### 2/Notes et dates d'inspection (jour, mois, an) donner les 3 plus récentes :

Le ..... Note : .....

Le ..... Note : .....

Le ..... Note : .....

### 3/Correctif administratif :

(+ 0,5 point pour toute période de deux ans d'activité, sans inspection, avant le 30.06.2013)

Attention ! La note corrigée ne peut dépasser la note-plafond de l'échelon.

#### ASA (Avantage Spécifique d'Ancienneté)

Avez-vous exercé en ZEP entre le 27.7.89 et le 31.12.94 ? OUI NON

Si oui, l'ASA a-t-elle déjà été prise en compte ? OUI NON

(entourer la réponse)

#### Allocation IUFM

Avez-vous bénéficié d'une allocation IUFM ? OUI NON

(entourer la réponse)

Echelon actuel : .....

Depuis quand ? .....

Date d'intégration dans le corps des  
 Profs d'école :

Le .....

Reliquat d'ancienneté : .....

## CALCUL DU BAREME

vérification SNUipp-FSU  
 (ne rien inscrire dans cette colonne)

Promu(e) le  
 Mode

Non promu(e)  
 Barème dernier promu(e)

A :

N :

C :

TOTAL :

ASA prise en compte :

Allocation IUFM prise en compte :

# Bulletin d'adhésion 2013/2014

# Se syndiquer un acte de solidarité !

Mr/Mme/Mlle **NOM** : .....  
**PRENOM** : .....

Date de naissance : ..... Téléphone : .....  
Téléphone portable : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de sortie de l'IUFM : .....

**Adresse (Domicile)** : .....

**Code postal** \_ \_ \_ \_ **Commune** : .....

**Vous serez abonné-e automatiquement à la liste de diffusion du SNUipp-FSU Var.**

**Email** : .....@.....

Lieu d'exercice : .....

**Poste** : ADJ / DIR / TRB / CLIS / Adapt Autre : .....

**Corps** : Instit / Prof d'école / PEGC / Retraité

**Situation administrative** : Titulaire / Stagiaire **Echelon** : \_ \_

**Nomination à**  **Titre Définitif** ou  **Titre Provisoire**

Travaillez-vous à temps partiel ?  OUI  NON

**Montant de la cotisation** (voir ci-dessous) : .....euros

**Mode de paiement** :  CCP  Chèque bancaire \*

Prélèvements fractionnés 2 3 4 6 fois

\* chèques multiples encaissés la 1ère semaine de chaque mois indiqué au dos du chèque.

**Je souhaite que mon adhésion soit reconduite automatiquement.**

(Possible seulement pour prélèvements automatiques)

**Je me syndique au SNUipp-FSU VAR afin de contribuer :**

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,

- au développement du service public d'Education,

- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée : la FSU (Fédération Syndicale Unitaire).

Le SNUipp VAR pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser les publications nationales éditées par le SNUipp-FSU.

Je demande au SNUipp-FSU VAR de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi de 06.01.78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU VAR.

**Date :**

**Signature :**

**La cotisation à 34 %**

En réglant, par exemple, une cotisation de 153 euros, vous bénéficiez d'une déduction fiscale et, depuis le 1/1/2012, à un remboursement si vous n'êtes pas imposable. Le coût réel sera donc de 51 euros.

**-66%**

La cotisation perçue au titre de l'année scolaire 2013/2014 sera déductible des impôts/revenu 2014. Vous recevrez automatiquement une attestation en avril 2015.

**Chèques à l'ordre du SNUipp Var**



**A renvoyer au**  
**SNUipp VAR Trésorerie**  
**Immeuble Le Rond Point**  
**Av. Pierre et Marie Curie**  
**83160 LA VALETTE**

## Grille de cotisations 2013/2014

Instituteurs			Professeur des écoles			PE hors classe			Ajouter selon situation		
Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Échelon	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt			
9	162	54	3	97	32	HC 1	153	51	Dir. classe unique	3	
10	171	57	4	141	47	HC 2	173	58	Dir. 2 à 4 classes	8	
11	185	62	5	148	49	HC 3	186	62	Dir. 5 à 9 classes	12	
			6	153	51	HC 4	210	70	Dir. 10 classes et plus	16	
			7	162	54	HC 5	227	76	Enseignant Spé.	8	
			8	174	58	HC 6	242	81	Maître formateur	8	
			9	186	62	HC 7	268	89	Conseiller Péda.	12	
			10	201	67				Directeur SEGPA	20	
			11	216	72						
IUFM			Retraités			Autres contrats		PEGC			
Étudiants	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Moins de 1400 E/mois	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	AVS-EVS	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	Contactez directement le SNUipp-FSU du Var.		
Étudiants	52	17	Plus de 1400 E/mois	110	37	Assist. éduc	61	20	Euros à payer	Coût réel après crédit d'impôt	
Stagiaires	95	32							82	27	
									1/2 temps	96	31
									75% et 80 %	pro rata	

**Facultatif :** Je suis libre d'aider et soutenir l'action syndicale du SNUipp-FSU. Je choisis de verser..... euros supplémentaires avec ma cotisation.